

# Points

De la Polynésie française

## conjoncture

07

**PRIX**  
Juin 2024

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,1 %

En juin 2024, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,1 % et s'établit à 110,86. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des services de transport (+ 4,3 %) et des loyers (y compris charges) d'habitation (+ 0,6 %).

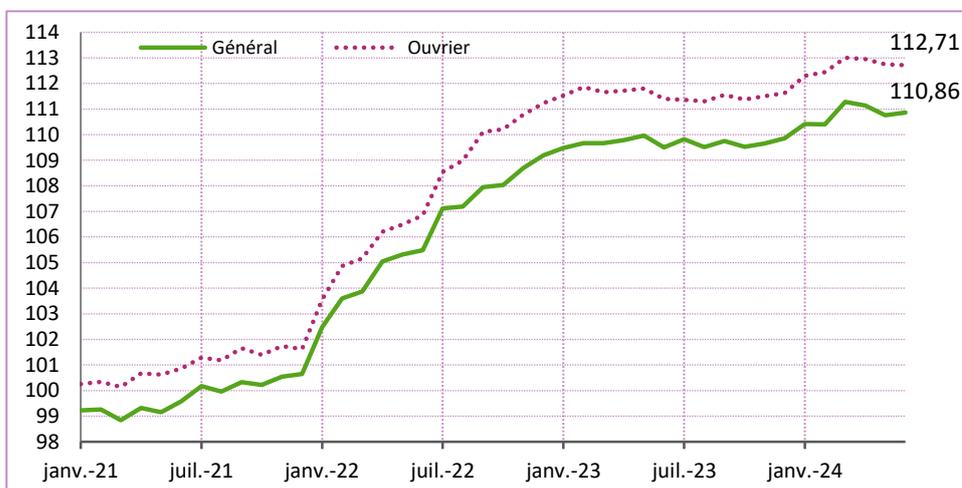
Hors transport aérien international, l'indice des prix est stable en juin 2024, et est en hausse de 1,3 % sur douze mois glissants.

L'indice ouvrier est également stable en juin 2024, et augmente de 1,2 % en glissement sur douze mois.

Entre juin 2023 et juin 2024, l'indice général des prix à la consommation est en hausse de 1,2 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de + 1,3 %.

#### ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de juin s'explique par la hausse des prix du transport aérien de voyageurs (+ 5,6 %), et des prix des loyers (y compris charges) d'habitation (+ 0,6 %).

A l'inverse, les prix des véhicules baissent (- 1,2 %). Et même si les prix des produits de la mer subissent une augmentation de 4,7 % ce mois-ci, les prix des produits alimentaires diminuent de 0,1 % à travers la baisse des prix des viandes (- 2,5 %), des légumes (- 1,4 %) et des fruits (- 1,3 %).

*A propos des loyers, les hausses mesurées concernent des charges locatives incorporées au montant des loyers et des nouveaux baux suite à changement de locataire. Par ailleurs, les évolutions mesurées sont lissées sur six mois. La hausse enregistrée en juin intègre donc mécaniquement des hausses survenues en janvier et février. Hors loyers, l'indice général de juin s'élèverait à 110,80 (au lieu de 110,86).*

## VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	264 961	-0,1	1,6	0,4	0,0	0,4	0,1
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 729	-0,2	3,5	5,0	0,0	0,1	0,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	13 976	1,5	-0,9	-4,0	0,0	0,0	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	179 759	0,4	1,5	2,2	0,1	0,3	0,4
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	50 304	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
06 - Santé	13 093	0,5	0,3	4,1	0,0	0,0	0,1
07 - Transports	184 121	0,0	-1,1	0,3	0,0	-0,2	0,1
08 - Communications	21 393	0,0	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0
09 - Loisirs et culture	57 946	0,1	1,3	1,0	0,0	0,1	0,1
10 - Enseignement, éducation	8 499	-0,2	2,3	6,9	0,0	0,0	0,1
11 - Hôtellerie, café, restauration	85 684	0,2	1,9	3,5	0,0	0,2	0,3
12 - Autres biens et services	86 535	0,2	1,0	1,4	0,0	0,1	0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

### Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.



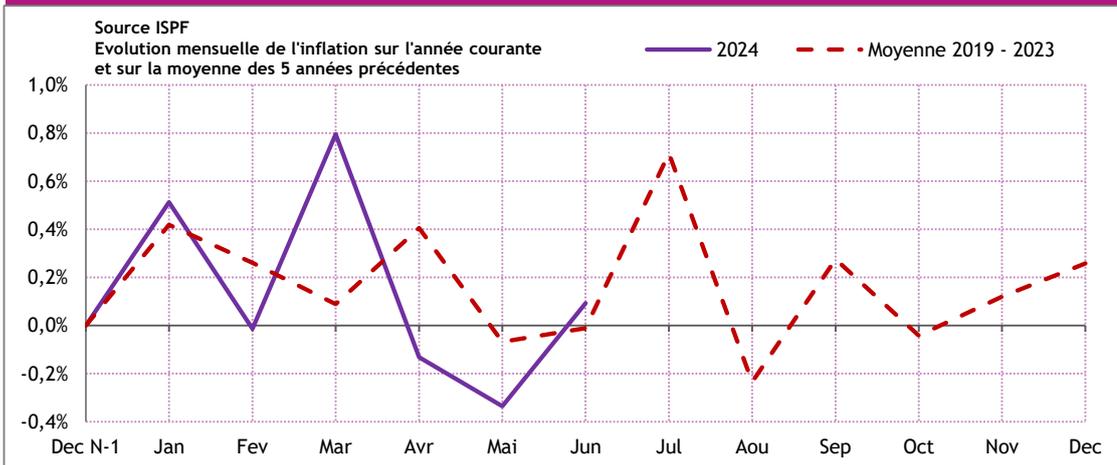
Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

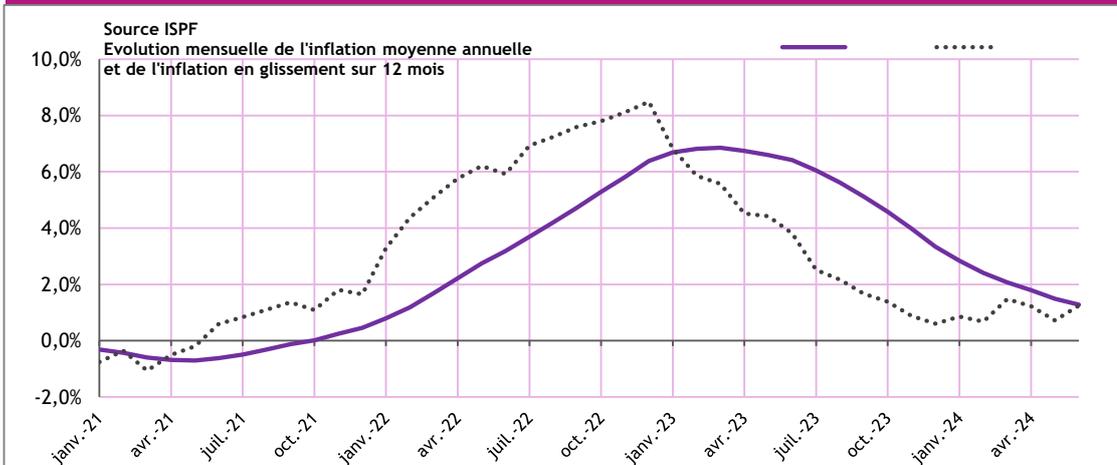
	Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse			
	07.3 - Services de transport	28 028	4,3	0,12
	04.1 - Loyers réels d'habitation	80 436	0,6	0,05
	09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	17 729	1,4	0,03
	03.1 - Articles d'habillement	11 098	1,7	0,02
	04.3 - Entretien et réparation du logement	29 301	0,6	0,02
	A la baisse			
	07.1 - Véhicules	86 537	-1,2	-0,11
	01.1 - Produits alimentaires	237 087	-0,1	-0,04
	09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	4 151	-4,4	-0,02
Au niveau 3 - Classe	A la hausse			
	02.2 - Tabacs	12 972	-0,4	-0,01
	05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	3 899	-1,0	0,00
	A la baisse			
	01.1.3 - Produits de la mer	30 149	4,7	0,14
	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	22 520	5,6	0,13
	04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	80 436	0,6	0,05
	09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	7 647	3,1	0,02
	01.1.1 - Pains et céréales	44 058	0,5	0,02
	A la baisse			
01.1.2 - Viandes	68 239	-2,5	-0,17	
07.1.1 - Voitures particulières	82 899	-1,2	-0,10	
01.1.7 - Légumes	26 798	-1,4	-0,04	
01.1.6 - Fruits	11 494	-1,3	-0,02	
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	2 529	-6,4	-0,02	

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	juin 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>110,86</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
<b>01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	<b>1</b>	<b>264 961</b>	<b>122,74</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>
01.1 - Produits alimentaires	2	237 087	123,11	-0,1	1,7	0,3
01.1.1 - Pains et céréales	3	44 058	118,69	0,5	1,2	-0,5
01.1.2 - Viandes	3	68 239	130,12	-2,5	-1,5	-2,8
01.1.3 - Produits de la mer	3	30 149	101,04	4,7	12,6	9,0
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	22 936	133,85	0,3	2,0	2,0
01.1.5 - Huiles et graisses	3	6 130	128,09	-	-1,4	-4,8
01.1.6 - Fruits	3	11 494	137,59	-1,3	-6,4	0,3
01.1.7 - Légumes	3	26 798	137,24	-1,4	2,2	-2,1
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 466	119,25	0,3	0,4	1,5
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 817	121,36	0,5	2,6	1,0
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	27 874	119,66	0,4	0,8	1,8
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 875	113,78	-0,2	2,5	4,6
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	22 999	121,01	0,6	0,4	1,2
<b>02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants</b>	<b>1</b>	<b>33 729</b>	<b>119,43</b>	<b>-0,2</b>	<b>3,5</b>	<b>5,0</b>
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 757	114,39	-	-0,1	-0,4
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 515	129,65	1,0	5,5	6,6
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 201	102,13	0,5	0,9	-1,2
02.1.3 - Bières	3	11 041	120,64	-0,5	-2,1	-1,5
02.2 - Tabacs	2	12 972	127,67	-0,4	9,3	14,1
02.2.1 - Tabacs	3	12 972	127,67	-0,4	9,3	14,1
<b>03 - Articles d'habillement et articles chaussants</b>	<b>1</b>	<b>13 976</b>	<b>68,99</b>	<b>1,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-4,0</b>
03.1 - Articles d'habillement	2	11 098	70,04	1,7	-0,7	-3,9
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 148	110,13	-	-0,1	4,1
03.1.2 - Vêtements	3	9 553	66,95	1,8	-0,8	-4,9
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	397	73,90	3,6	-1,4	-2,1
03.2 - Articles chaussants	2	2 878	65,16	0,8	-1,5	-4,1
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	2 878	65,16	0,8	-1,5	-4,1
<b>04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles</b>	<b>1</b>	<b>179 759</b>	<b>123,74</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	80 436	127,92	0,6	1,9	4,4
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	80 436	127,92	0,6	1,9	4,4
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	29 301	131,24	0,6	2,2	-0,2
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	24 963	134,63	0,4	1,7	-1,2
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 338	115,08	2,1	5,0	5,7
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 676	119,69	-	1,5	1,5
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 856	114,74	-	2,0	2,0
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 926	124,02	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	894	134,02	-	8,8	8,8
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	54 346	115,59	-	0,5	0,6
04.5.1 - Électricité	3	52 644	115,82	-	0,6	0,6
04.5.2 - Gaz	3	1 702	108,82	-	-	-
<b>05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison</b>	<b>1</b>	<b>50 304</b>	<b>107,02</b>	<b>-</b>	<b>-0,5</b>	<b>-</b>
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 899	66,02	-1,0	-7,8	-9,0
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	3 378	61,84	-1,2	-9,2	-10,6
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	521	108,70	0,3	1,6	1,6
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 244	78,06	-1,1	-0,4	0,7
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 244	78,06	-1,1	-0,4	0,7
05.3 - Appareils ménagers	2	6 138	96,21	-0,5	-1,0	-3,7
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	4 942	94,49	-0,7	-0,8	-3,9
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	920	104,64	-0,1	-2,8	-3,8
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	276	102,76	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 398	114,15	-1,7	-5,2	-3,8
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 398	114,15	-1,7	-5,2	-3,8
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 401	98,16	-0,6	-2,1	0,6
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	906	80,61	-1,6	-11,3	-8,0
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 495	103,31	-0,3	0,4	2,8
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	31 224	122,53	0,5	1,0	2,0
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	12 952	111,02	1,1	2,5	3,4
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	18 272	132,51	-	-	1,1
<b>06 - Santé</b>	<b>1</b>	<b>13 093</b>	<b>99,89</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>4,1</b>
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	6 726	94,63	0,9	-0,2	1,4
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 183	92,75	-	-1,3	0,4
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	554	113,57	10,7	13,1	15,2
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	989	94,54	-	-1,5	-1,5
06.2 - Services de consultation externe	2	5 754	106,30	-	1,0	8,0
06.2.1 - Services médicaux	3	2 593	117,70	1,3	4,3	20,0
06.2.2 - Services dentaires	3	1 965	93,62	-2,0	-3,6	-1,8
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 196	105,81	0,4	1,1	1,1
06.3 - Services hospitaliers	2	613	103,69	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	613	103,69	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	juin 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>110,86</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
07 - Transports	1	184 121	103,48	-	-1,1	0,3
07.1 - Véhicules	2	86 537	97,15	-1,2	-0,5	0,8
07.1.1 - Voitures particulières	3	82 899	96,75	-1,2	-0,4	1,0
07.1.2 - Motocycles	3	2 822	113,24	-2,5	-1,7	-3,6
07.1.3 - Bicyclettes	3	816	91,13	1,6	-3,0	-3,3
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	69 556	117,85	-	0,5	-1,8
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 490	112,10	0,6	1,8	0,7
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	47 280	120,51	-	-	-3,0
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 945	117,63	-	2,9	2,2
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	1 841	99,36	-6,1	-3,6	-2,4
07.3 - Services de transport	2	28 028	93,11	4,3	-7,0	4,6
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	868	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	22 520	87,15	5,6	-9,1	4,1
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 640	129,82	-0,5	1,9	7,7
08 - Communications	1	21 393	42,49	-	-	-0,5
08.1 - Services postaux	2	752	104,10	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	752	104,10	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	1 642	66,57	0,3	-0,2	-5,7
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	1 642	66,57	0,3	-0,2	-5,7
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	18 999	40,29	-	-	-
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	18 999	40,29	-	-	-
09 - Loisirs et culture	1	57 946	102,89	0,1	1,3	1,0
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 151	64,09	-4,4	-5,1	-11,1
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 243	48,31	-1,6	-4,9	-16,3
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 529	71,82	-6,4	-6,2	-9,4
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	379	96,40	-	2,4	-4,0
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 966	114,61	-0,2	0,8	1,1
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 512	110,89	-0,2	0,2	0,5
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	454	166,67	-	6,8	6,8
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 045	111,13	-0,1	1,9	2,4
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	3 988	83,82	-	1,1	-1,0
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 195	97,65	-	0,4	-
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 514	122,76	1,0	4,5	6,5
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	6 854	130,22	-1,1	-0,1	2,2
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 494	116,12	-	6,1	1,6
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 729	95,73	1,4	1,6	0,8
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 647	114,39	3,1	3,5	1,8
09.4.2 - Services culturels	3	7 691	80,87	0,2	0,2	0,2
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 391	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 486	128,76	0,2	11,9	12,6
09.5.1 - Édition de livres	3	1 025	111,33	0,2	7,4	3,5
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 549	165,80	-	26,8	26,4
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 912	108,39	0,6	0,4	3,6
09.6 - Voyages à forfait	2	4 569	109,67	-	-11,5	-9,7
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 569	109,67	-	-11,5	-9,7
10 - Enseignement, éducation	1	8 499	121,41	-0,2	2,3	6,9
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 504	135,63	-	7,5	21,2
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 504	135,63	-	7,5	21,2
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 441	103,96	-	-	0,4
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 441	103,96	-	-	0,4
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	524	109,39	-2,9	2,2	6,0
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	524	109,39	-2,9	2,2	6,0
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 782	131,33	-	-	1,1
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 782	131,33	-	-	1,1
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	248	110,95	-	0,2	7,5
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	248	110,95	-	0,2	7,5
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	85 684	130,06	0,2	1,9	3,5
11.1 - Services de restauration	2	81 678	130,33	0,2	2,0	3,7
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	68 037	123,48	0,2	2,4	3,3
11.1.2 - Cantines	3	13 641	181,76	-	-	5,7
11.2 - Services d'hébergement	2	4 006	124,67	-	0,1	-1,1
11.2.1 - Services d'hébergement	3	4 006	124,67	-	0,1	-1,1



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	juin 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>110,86</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
12 - Autres biens et services	1	86 535	114,03	0,2	1,0	1,4
12.1 - Soins personnels	2	18 087	105,98	0,9	2,7	1,4
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 772	108,58	-	0,9	0,9
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 185	129,68	2,5	7,6	12,9
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 130	102,66	1,1	3,2	0,5
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 902	95,71	0,2	-1,8	-0,1
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 894	93,79	0,1	-3,1	-6,8
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 008	96,93	0,3	-1,0	4,6
12.4 - Protection sociale	2	9 108	116,82	-	-	1,8
12.4.1 - Protection sociale	3	9 108	116,82	-	-	1,8
12.5 - Assurances	2	48 724	121,91	-	0,6	0,6
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	10 601	127,86	-	0,4	0,4
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 102	122,82	-	4,8	4,8
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 585	115,55	-	6,3	6,3
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	27 913	121,72	-	-0,9	-0,8
12.5.5 - Autres assurances	3	523	83,67	-	-7,1	-7,1
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	214	105,41	-	0,6	-1,3
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	214	105,41	-	0,6	-1,3
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 500	96,45	-	3,7	10,4
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 500	96,45	-	3,7	10,4

## DÉFINITIONS

### Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

### Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifique. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

### Indice Ouvrier :

L'Indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

### Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

### Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

### Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

### L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1 000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

### Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR [WWW.ISPF.PF](http://WWW.ISPF.PF)

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : [ispf@ispf.pf](mailto:ispf@ispf.pf)

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nadine JOURDAN • REDACTRICE EN CHEF : Nadine RESNAY

• AUTEUR DE LA PUBLICATION : Sabrina SALENBIER

• Dépôt légal : Juillet 2024 • ISSN 2118-478X • © ISPF